



En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025

PROCES-VERBAL No. 41

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 6 MAI 2025

PRESENTS	:	Mme Delphine VOELLINGER, Présidente du Conseil municipal M. Claude MEMBREZ, Vice-président du Conseil municipal Mme Sylvie DESBAILLET, MM Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
ASSISTENT A LA SEANCE	:	M. Olivier FAVRE, Maire Mme Suzanne SERAFINI, Adjointe Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
EXCUSES	:	M. Didier FROSSARD, Adjoint M. Daniel CHAMBAZ, Conseiller municipal
PROCES-VERBAL	:	Mme Florence CHOUET

ORDRE DU JOUR	:	1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025 2. Informations de la Mairie 3. Approbation des comptes 2024 du Groupement Intercommunal des Sapeurs-pompiers Russin/Dardagny – Délibération 4. Approbation des comptes 2024 du Groupement Intercommunal de la Jeunesse – Délibération 5. Présentation et approbation des comptes 2024 de la Fondation du logement – Délibération 6. Présentation et approbation des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées, au 31.12.24 – Délibération 7. Rapport de la commission des Finances 8. Approbation des comptes 2024 de la commune de Russin – Délibération 9. Place de jeux : Crédit de construction – Délibération 10. Propositions individuelles et questions 11. Divers
----------------------	----------	---

Séance ouverte à 19h01

Delphine VOELLINGER : Ouvre la dernière séance de législature 2020 - 2025 en saluant M. le Maire et son adjointe, les membres du Conseil municipal, la secrétaire et la procès-verbaliste. Elle excuse l'absence de MM Didier FROSSARD et Daniel CHAMBAZ.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- SCHEMA DIRECTEUR : Lors des démarches entreprises auprès de la Commission cantonale d'urbanisme (CU) et de la Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS), le Maire a reçu un accueil plutôt favorable de ses interlocuteurs, soulignant la qualité du projet (notamment la charte communale), établi, qui plus est, dans le cadre d'une démarche spontanée et non obligatoire de la Commune. Le retour de ces deux commissions, condensé dans un seul document est espéré avant cet été.
- BARRAGE DE VERBOIS : Abaissement partiel du niveau d'eau entre le 16.05.25 et le 27.05.25, afin de procéder à la vidange des sédiments du Rhône.

Suzanne SERAFINI

- PROMOTIONS – SAMEDI 28.06.25 : L'Adjointe précise que les promotions auront lieu vers 16h00. Une séance de commission préalable doit encore avoir lieu pour préciser certains points (horaires ... etc). Le cortège débutera au fond du chemin de la Croix-de-Plomb, passera par Pré Jonas, pour terminer sous la tente. Tous les Conseillers (administratifs et communaux) de la nouvelle législature seront priés de participer à la manifestation : mise en place le vendredi précédent dès 17h00, et rangement le dimanche matin vers 10h00, avec l'aide des élus de Dardagny. L'adjointe sollicite en général la commission Scolaire pour la distribution du goûter. Un mail précisant tous les points importants parviendra aux personnes concernées début juin.
- RENTREE SCOLAIRE 2025-2026 : Seuls 14 enfants feront leur entrée scolaire à l'automne en 1p. Il ne devrait donc y avoir que 2 classes à Russin l'an prochain : 1p et 2p.

3. APPROBATION DES COMPTES 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RUSSIN / DARDAGNY – DELIBERATION

Delphine VOELLINGER : En l'absence de questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES, POUR L'EXERCICE 2024.

Vu l'art. 26, titre X des statuts du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA ;

Vu la séance de la commission du Groupement Intercommunal SPV de Dardagny Russin du 13 mars 2025 acceptant les comptes 2024 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

**DECIDE
A l'unanimité**

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

D'approuver les comptes du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps du lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2024.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

4. APPROBATION DES COMPTES 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE – DELIBERATION

Delphine VOELLINGER : En l'absence de questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN.

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;
Vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA du 7 avril 2025 ;
Vu l'approbation du rapport et des comptes 2024 par le Groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

D'approuver les comptes pour l'exercice 2024 du Groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

5. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION DU LOGEMENT – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Le Conseil de Fondation s'est réuni après la dernière séance plénière. Rien à signaler : aucune vacance de logement, pas de gros travaux entrepris en 2024. Les comptes affichent un résultat favorable de CHF 213'000.-, qui permettra de prévoir des travaux ultérieurs.

Lionel MARQUIS : Est surpris de constater une baisse de loyer sur l'un des appartements.

Olivier FAVRE : Il ne s'agit pas d'une baisse de loyer, mais d'un temps de latence/travaux entre deux locataires.

Delphine VOELLINGER : En l'absence d'autres questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN POUR L'EXERCICE 2024.

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Vu le rapport de l'organe de révision : la Fiduciaire de Rive SA, désignée comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;
Vu l'approbation du rapport et des comptes 2024 par le Conseil de Fondation dans sa séance du 16 avril 2025 approuvant les comptes 2024 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

D'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2024.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

6. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES, AU 31.12.24 – DELIBERATION

Delphine VOELLINGER : *En l'absence de questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES, POUR L'EXERCICE 2024.*

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;
Vu le rapport de l'organe de révision : la Fiduciaire Wuarin & Chatton, chargée de la vérification des comptes de l'exercice 2024 ;
Vu l'approbation dudit rapport et des comptes 2024 par le Conseil de fondation, le 16.04.2024 ;
Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, du 23 août 2004 ;
Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Claude MEMBREZ : S'enquiert de savoir si les Conseillers municipaux ont des questions/remarques à formuler. Ce n'est pas le cas.

Olivier FAVRE : En raison du nombre restreint d'habitants, les estimations de revenus et impôts communiquées par l'AFC font l'objet de fluctuations importantes, rendant complexe la gestion des deniers de la Commune.

8. APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA COMMUNE DE RUSSIN – DELIBERATION

Delphine VOELLINGER : *En l'absence de questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTEGRALITE.*

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;
Vu le rapport et l'approbation des comptes 2024 de la commission des finances du 7 avril 2025 ;
Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2024 dans leurs intégralités annexées à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 3'063'505.65 aux charges et de CHF 5'005'571.36 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'942'065.71. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'942'065.71 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 405'369.53 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 405'369.53.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 29'309'630.95.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 1'307'009.41, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexes : Comptes annuels 2024 dans leur intégralité.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

9. PLACE DE JEUX : CREDIT DE CONSTRUCTION – DELIBERATION

Vincent MONNIER : Présente le plan de la future place de jeux et la position de ces derniers : Bing Box (maison, tunnel, toboggan), Jeu d'équilibre (corde tendue entre deux plateformes), Danse des couples (jeu d'équilibre à plusieurs), ainsi que les bancs prévus. La commission a validé un montant de CHF 180'000.-. Le dernier devis se monte à CHF 195'000.-. Le projet est conforme aux attentes de la commission et le président propose aux Conseillers municipaux de l'accepter.



Lionel MARQUIS : Souhaite savoir si la décision prise ce soir pourrait potentiellement faire l'objet d'un référendum.

Olivier FAVRE : Toute délibération, quelle qu'elle soit, peut faire l'objet d'un référendum.

Sébastien DELESDERRIER : Rappelle que la séance de présentation du projet n'a soulevé aucune remarque négative de la part des habitants présents.

Guy JULINI : Attire l'attention de Lionel MARQUIS sur le fait qu'en cas de référendum sur le lieu choisi, le projet ne pourra plus être réalisé, en l'absence d'autre terrain communal disponible.

Olivier FAVRE : Précise que tout dépend de l'objet du référendum : Lieu, prix, grandeur, type de jeu, ... etc. Le précédent référendum se référait à l'emplacement et au coût de la place de jeux.

Delphine VOELLINGER : *En l'absence d'autres questions/remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DESTINE A FINANCER UNE PLACE DE JEUX – PLACE DU MANDEMENT – COMMUNE DE RUSSIN.*

Vu l'étude de faisabilité discutée ;

Vu le nouvel emplacement prévu pour ces jeux proposé par la commission des emplacements et qui se situe Place du Mandement à Russin, à l'arrière de la mairie - entre le préau et le jardin de l'administration communale ;

Vu le rapport de la commission des emplacements du 25 février 2025 ;

Vu la prise de position validée par le Conseil municipal le 18 mars 2025 de suivre la commission des emplacements afin de présenter le projet à la population le 14 avril 2025 dans le cadre du projet définitif accompagné d'un devis général et d'une proposition de crédit d'investissement de la création de ladite place de jeux ;

Vu la séance d'information à l'intention des habitants de Russin le 14 avril 2025 ;

Vu le projet et le devis établis par la société Vimade, Architectes Paysagistes Associés ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillers municipaux présents à la séance, dont la Présidente

1. De réaliser les travaux de construction de la place de jeux sise Place du Mandement à Russin, à l'arrière de la Mairie - entre le préau et le jardin de l'administration communale.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement de CHF 200'000.00 (TTC) destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 200'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal de Russin

Olivier FAVRE : Précise encore qu'un délai référendaire de 40 jours suivra la présente délibération, avant dépôt d'une demande d'autorisation de construire. Il s'agit là d'une démarche démocratique. Ensuite, un appel d'offres sera lancé aux différents intervenants. Un projet d'exécution, chiffré, pourra alors voir le jour et sera soumis à la commission pour approbation définitive.

Lionel MARQUIS : Quid de l'emprunt de CHF 200'000.- ?

Olivier FAVRE : Cette clause figurent dans toutes les délibérations, au cas où un emprunt devait être nécessaire. Dans le cas précis, le projet sera entièrement financé par les fonds propres de la Commune.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- SUBVENTIONS :

Lionnel MARQUIS : Souhaite revenir sur les comptes de la Commune évoqués sous point 8 de l'ordre du jour et plus précisément sur le rapport de révision, dans lequel il est fait mention des directives relatives aux subventions destinées à des associations à but non lucratif. Ces directives se rapportent-elles aux subventions allouées par la commission Social/Ainés ou aux diverses subventions ponctuelles attribuées par l'Exécutif, auxquelles il avait déjà fait référence lors de la dernière séance plénière ?

Olivier FAVRE : Il s'agit d'une directive propre à l'Exécutif communal (non publique), fixant certaines règles, comme le montant maximum autorisé, l'interdiction de subvenir à des particuliers, ... etc. Par opposition, les subventions allouées par la commission Social/Ainés, sont laissées à l'appréciation des membres de la commission, sans faire l'objet de directives spécifiques.

11. DIVERS

- JETONS DE PRESENCE :

Olivier FAVRE : Lance un petit rappel aux Conseillers municipaux qui n'auraient pas encore soldé leur compte de jetons de présence. Les personnes concernées pourront se mettre à jour auprès de la secrétaire de Mairie. Il précise que ce montant, versé lors de chaque séance plénière à laquelle participe le Conseiller ou la Conseillère, est utilisé en participation aux frais du voyage municipal et doit être soldé en fin de législature, soit à fin mai 2025. Les membres qui ne participent pas au voyage sont évidemment dispensés.

- MESSAGES :

Delphine VOELLINGER : Tient à boucler cette fin de législature avec ce petit mot :

Le 2 juin 2020, nous avons entamé ensemble cette législature. Pour moi, c'était une première. Tout était nouveau : les responsabilités, les mécanismes institutionnels, les enjeux... Mais très vite, grâce à vous, j'ai découvert toute la richesse et le plaisir de m'engager. Vous m'avez donné le goût de participer activement à la vie communale de Russin, et je vous en remercie du fond du cœur.

Durant ces cinq dernières années, nous avons pris ensemble de bonnes décisions, toujours guidées par l'intérêt général. Nous avons soutenu les démarches de l'exécutif dans un esprit de confiance et de collaboration.

Je tiens à adresser un remerciement tout particulier à celles et ceux qui quittent aujourd'hui le Conseil municipal. Merci pour votre investissement, votre temps, vos idées, vos convictions, et surtout pour votre engagement au service de notre commune. Vous avez largement contribué à faire avancer Russin, et je vous en suis profondément reconnaissante.

À celles et ceux qui poursuivent l'aventure, je me réjouis sincèrement de continuer ce parcours à vos côtés. Cette fois-ci, ce sera en tant que conseillère administrative. Ce nouveau défi, je l'aborde avec enthousiasme, détermination et humilité. Ensemble, nous poursuivrons les projets déjà lancés et en initierons de nouveaux, toujours portés par les valeurs qui nous unissent : la solidarité, l'écoute, le respect de notre patrimoine et le bien-être de tous les habitants.

Merci à chacun et chacune pour votre engagement, et merci pour la confiance que vous m'avez accordée.

*Cordialement
Delphine*

Olivier FAVRE : A son tour, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

Chers collègues,

5 ans c'est :

- 41 séances plénières du Conseil municipal
- Environ 80 séances de commissions
- 5 sapins décorés et autant de soupes
- 3 fêtes nationales, 2 cérémonies de promotions et une multitude de fêtes et rassemblements.

J'ai renoncé à compter les apéros ...

Mais, vous souvenez-vous de la 1ère séance du Conseil municipal du 2 juin 2020 ? Eh oui, le Covid faisait rage, nous étions là, la séance retransmise en direct sur le site de la Commune. Cela nous semble déjà bien loin.

Puis la première séance de travail, le 22 septembre 2020. Parmi les 21 points de l'ordre du jour, savez-vous de quoi nous avons déjà commencé à parler ? De la place de jeux, eh oui ... 5 ans pour mener un projet ...

Mais rassurez-vous, je ne vais pas passer en revue l'ensemble des projets que nous avons menés durant cette législature. On peut tout de même évoquer en vrac, les nombreuses interventions sur le réseau d'assainissement, la salle de danse pour Papyrus, la vigne communale, le Schéma Directeur, les aménagements à la route de Verbois. Le lancement d'études pour les hameaux, pour la passerelle piétonne sur l'Allondon, pour l'amélioration de la gestion des déchets, pour une liaison de la gare au village. La place de jeux comme déjà dit. On a engagé des réflexions sur la question de l'énergie de nos bâtiments, sur l'irrigation des terres agricoles. On pourrait parler de toutes les manifestations communales, des actions sociales. Il faudrait aussi évoquer les comptes et les 5 budgets totalisant CHF 13 mio de charges de fonctionnement et de 2,6 mio d'investissements.

Tout ceci représente une somme de travail importante pour laquelle vous vous êtes investis de manière remarquable et je tiens sincèrement à vous remercier. Vous avez pu proposer, débattre, contredire, valider, refuser, toujours dans le respect de la démocratie à laquelle nous tenons tant.

La nouvelle fonction de président du Conseil municipal dès l'automne 2020 a quelque peu modifié nos habitudes de fonctionnement. Mais cela s'est passé en douceur et efficacité. J'ai particulièrement apprécié la collaboration avec Claude Membrez qui a su immédiatement prendre cette charge avec cœur et professionnalisme et ce, sur 4 années de Conseil municipal. Delphine Voellinger lui a succédé dans le même esprit d'engagement. Merci à vous 2 pour cette chouette collaboration.

Il a fallu s'adapter aussi : pour la première fois à Russin, un Conseil municipal composé de 2 listes distinctes avec des visions politiques différentes, d'autres priorités, d'autres projets. Si la mise en place a été un peu, disons, compliquée, le temps a permis de se connaître, de s'habituer à travailler ensemble.

Cette fin de législature est un point à la ligne pour ceux qui poursuivent l'aventure : Daniel Chambaz, Sébastien Delesderrier, Vincent Monnier, ainsi que Patrick Corbat et Lionel Marquis qui nous ont rejoints fin 2023. A vous 5, mes vives félicitations pour votre brillante réélection. Vous faites partie dorénavant des vieux qui ont de l'expérience !

Et puis c'est un point final pour ceux qui ont décidé de se retirer après de longues années passées à servir la commune, Guy Julini a siégé 22 ans, Sylvie Desbaillet 15 ans, et Claude Membrez 14 ans. A vous trois, mes plus sincères remerciements pour ce que vous avez apporté à ce Conseil, à Russin, pour votre engagement sans failles et régulier et pour votre compagnie qui fut des plus agréable et appréciée.

Je veux aussi que l'on se souvienne de Daniel Sandmeier qui nous a quitté à l'automne 2023. Nadine Cortinovi-Gfeller qui a décidé de ne pas poursuivre son mandat de Conseillère municipale au début de l'hiver 2023.

Je tiens à remercier chaleureusement mes 2 adjoints Suzanne Serafini et Didier Frossard qui n'ont pas ménagé leur temps pour gérer les projets à mettre en place et aussi s'occuper du quotidien, ici à la Mairie. Nous avons pu travailler dans un bel esprit d'équipe, constructif et solidaire. Accomplir aussi tout ce qui ne se voit pas mais qui reste nécessaire au fonctionnement ordinaire d'une commune. Didier nous quitte après 5 ans de Conseil municipal puis 5 ans au sein de l'Exécutif.

Je me réjouis d'accueillir Delphine au sein du nouveau Conseil administratif. Ses compétences, son sens de l'analyse posée, son énergie et sa bonne humeur feront, j'en suis certain, une collègue efficace dans l'équipe de l'Exécutif modifié, c'est-à-dire, un ménage à trois avec les responsabilités partagées et solidaires. Je suis aussi ravi de poursuivre ce mandat avec Suzanne Serafini, avec qui je partage la fonction exécutive depuis 2011 !

Enfin, ma reconnaissance et ma gratitude à l'ensemble des collaborateurs de la Mairie sans lesquels la commune fermerait tout simplement ses portes. A sa tête bien sûr, Marilène Demierre, la mémoire de l'administration communale, la 4ème personne de l'Exécutif, la secrétaire des tous les conseils, fondations, groupements, inter mairies et j'en passe, l'assistante sociale des russinois, et toujours avec le sourire. Si vous recherchez de la bonne humeur, passez la voir à la Mairie. Je disais toute l'équipe de la Mairie, Flo, merci pour les PV, merci de retranscrire fidèlement nos propos parfois très confus. Alvaro Marquez, absent ce soir, qui connaît chaque pavé de nos rues et toujours disponible pour tous nos grands et petits soucis. Il y a aussi ceux qui sont plus dans l'ombre mais qui accomplissent un travail énorme et tellement nécessaire : David Rodriguez technicien communal, Sergio Costa concierge et aide-jardinier, Sandrine Doumas-Baudin au RestoSco, Lara Do Vale Pereira qui seconde Marilène Demierre aux tâches de secrétariat, et Pierrot Vuissot notre garde-récoltes.

Au nom de l'Exécutif communal et du bientôt feu système Maire et Adjoints, je vous adresse à toutes et tous, élus et collaborateurs, mes plus sincères remerciements pour ces 5 années de partage, de discussions et de séances primordiales et précieuses au carnotzet.

*Merci à toutes et à tous
Olivier Favre,
Maire 2020-2025*

SUZANNE SERAFINI : Rejoint le Maire dans l'ensemble de ses propos. Elle-même fait partie des anciens qui siègent à cette assemblée, depuis 2003 pour sa part. Certains membres vont quitter l'Exécutif et le Délibératif et vont lui manquer. Très émue, elle tient juste à dire qu'elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous et se dit ravie de continuer avec celles / ceux qui continuent et les nouveaux venus au Conseil municipal. Elle profite de remercier Olivier FAVRE et se réjouit de coopérer avec Delphine VOELLINGER dans la continuité de ce qui a été entrepris jusqu'à lors. Elle remercie vivement l'assemblée.

Delphine VOELLINGER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la Présidente lève la séance.

Séance levée à 19h49.

Delphine Voellinger
Présidente du Conseil Municipal



Marilène Demierre
secrétaire

